


Bénéficiaires	Propriétaires fonciers privés, groupements fonciers ou sociétés possédant moins de 10 ha d'un seul tenant
Éligibilité	<p>Sont éligibles les investissements de plantation en ligne (densité spécifique allant de 1200 à 2000 plants / ha) de sapins, épicéa, mélèze, pins, douglas, cèdre de l'Atlas sur des surfaces de 0,5 à 4 ha avec des îlots d'au moins 0,5 ha) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Achat et mise en place des plants <p>Il doit s'agir de reconstitution en plein ou en mélange, hors boisement de terres agricoles.</p>
Zonage	<p>Massif Vosgien (Lorraine, Alsace, Franche-Comté) ou dans la Vôge</p> 
Autres critères	<p>Il est nécessaire de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avoir document de gestion durable (PSG, RTG ou CBPS) ou avoir adhéré à un système de certification (PEFC, ...) - Entretenir la plantation aidée, pendant un minimum de 5 ans et en assurer la pérennité - Accepter une visite de terrain en amont de la décision et un contrôle d'exécution des travaux durant 5 ans - Les plants utilisés doivent être issus de pépinières forestières agréées et conformes aux arrêtés régionaux de provenance - Le propriétaire s'engage à s'assurer qu'aucune réglementation n'interdise le reboisement projeté.

Financement	Aide directe forfaitaire de 500 à 1500 €/hectare en fonction des caractéristiques du chantier.
Financeurs	Un ensemble de professionnels constitué de gestionnaires forestiers, pépiniéristes et industries de 1 ^{ère} transformation.
Porteurs du projet	CRPF Lorraine-Alsace, Fibois Grand Est
Contact	kevin.girot@fibois-grandest.com